

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

**J**

Communiqué de presse n° 11 (F)

26–28 septembre 2000

Déclaration de M. **DIDIER REYNDERS**,  
Gouverneur de la Banque pour la Belgique,  
en séance plénière

**Déclaration de M. Didier Reynders, Ministre des Finances,  
Gouverneur de la Banque pour la Belgique  
en séance plénière**

Je tiens à saluer tout particulièrement M. Horst Köhler, le nouveau Directeur Général du Fonds pour qui c'est la première Assemblée générale. Je suis convaincu qu'il abordera avec détermination les problèmes auxquels le Fonds est confronté.

La tenue, cette année, de l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Prague, nous a tous permis de constater les acquis et les défis des économies en transition. Ce mouvement, qui, en Europe, a été initié il y a une dizaine d'années, était devenu inévitable vu les limitations manifestes des économies centralement planifiées. La transition de celles-ci vers une économie de marché est l'un des défis majeurs de notre temps auxquels nos institutions accordent, à juste titre, beaucoup d'importance comme en témoigne, par exemple, les deux chapitres consacrés aux économies en transition dans les dernières Perspectives Economiques Mondiales. Ces analyses illustrent les sacrifices que ces pays ont dû consentir, entre autres en termes de chutes de pouvoir d'achat. Elles démontrent aussi que le défi majeur des économies en transition est de renforcer le mouvement vers des réformes structurelles et institutionnelles. Ceci est particulièrement vrai pour les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne et ultérieurement à l'Union Economique et Monétaire. Dans l'intérêt des pays candidats eux-mêmes, j'insiste fortement sur la réalisation des critères dits de Copenhague : satisfaire aux conditions politiques et économiques à l'adhésion, permettra aux pays candidats d'en cueillir tous les fruits.

La libéralisation des mouvements des capitaux est l'une des réformes essentielles associée à cette adhésion. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire ont un rôle très utile à jouer en la matière : grâce à leurs compétences spécifiques, ils peuvent juger dans quelle mesure le système financier des pays candidats à l'adhésion est suffisamment robuste pour résister aux pressions de la concurrence accrue et à l'augmentation de l'exposition aux chocs externes due à une libéralisation des mouvements de capitaux.

La réflexion qui vient d'être entamée par la Banque Mondiale pour mieux adapter ses prêts et ses conseils aux pays qui font appel à ses services est encourageante. Cette réflexion doit toutefois être encore approfondie pour mettre au point des instruments qui répondent spécifiquement aux besoins des différentes catégories de pays. Je songe ici plus particulièrement aux pays en transition dont les réformes structurelles doivent pouvoir être aidées efficacement.

La Belgique, dont la constituante compte plusieurs pays en transition, prendra toutes ses responsabilités pour les aider dans ce processus ; ceci est particulièrement vrai pour les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne. Il me sera d'un grand plaisir de les accueillir comme part entière du continent auquel ils appartiennent. J'espère de tout cœur que la Tchéquie, ainsi que d'autres pays, réalisera les conditions lui permettant de faire partie rapidement du groupe de nouveaux membres de l'Union Européenne.

## **Perspectives économiques mondiales**

Après une certaine hésitation l'année passée, la croissance économique dans la zone euro s'est accélérée jusqu'à 3,5 pct., un niveau auquel elle devrait quasiment se maintenir l'année prochaine.

Cette croissance reflète en effet correctement les potentialités de la zone euro dont les fondamentaux économiques sont excellents. La poursuite des réformes structurelles est néanmoins nécessaire pour soutenir cette croissance et la maintenir à son niveau actuel. Ainsi la Belgique – comme je vous l'avais annoncé l'année passée – compte mettre en œuvre une réforme fiscale en profondeur. Celle-ci devrait permettre de réduire la pression fiscale sur les revenus du travail, notamment sur les bas salaires, ceci afin d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi. Ainsi tous seront suffisamment incités à exercer une activité et à s'en trouver récompensés.

Cette réforme fiscale améliorera considérablement la qualité des finances publiques, sans mettre en danger le rétablissement de nos finances publiques. Celles-ci connaîtront de légers surplus les prochaines années, permettant à la Belgique de faire face au défi futur du vieillissement de sa population.

La Belgique a aussi initié des changements profonds dans les marchés de biens et de services.

Tous les pays de l'Union Européenne ont entamé des réformes, ce qui devrait leur garantir une croissance soutenue à moyen et long terme. Ainsi, l'Union contribuera à maintenir la croissance mondiale à un niveau élevé, même après un ralentissement aux Etats-Unis.

Une telle croissance stable et soutenue à long terme se maintiendra plus facilement si les cours de change entre les grandes zones sont proches de leur niveau d'équilibre. Sur ce point je ne peux qu'approuver l'analyse des économistes du Fonds selon laquelle les taux de change ne peuvent s'écarter, de manière prononcée, de leurs taux d'équilibre. Des écarts persistants, même dans des pays à monnaie sous-évaluée, mènent à long terme à une distorsion dans l'allocation des ressources qui peut mettre en danger la stabilité des prix et la croissance durable.

Le renforcement du cours de change de l'euro sera certainement facilité par une meilleure appréciation par les participants aux marchés financiers de la politique économique menée par les autorités de la zone euro.

Durant la présidence belge de l'année prochaine je veillerai tout particulièrement à la qualité de la préparation, du fonctionnement et de la communication de l'eurogroupe, la réunion de ministres des pays membres de la zone euro ; ceci tout en menant un dialogue constructif et permanent avec la Banque Centrale Européenne.

La zone euro doit aussi gagner en visibilité. L'initiative du Fonds d'effectuer une consultation dans le cadre de l'Article IV pour cette zone y contribue sûrement.

La hausse très significative des prix pétroliers – les prix mondiaux ont triplé depuis la réunion de l'Organisation des Pays Exportateurs de février 1999 – n'est certes pas comparable à celle

enregistrée au moment des deux chocs pétroliers des années septante et du début des années quatre-vingt.

Néanmoins, elle est d'une ampleur qui ne peut que créer des soucis. Malgré la réduction du poids de l'impact énergétique, de nombreux pays, dont le mien, restent particulièrement sensibles à de telles hausses. Notre intérêt collectif, y compris celui des pays producteurs de pétrole, est d'éviter une chute drastique de la croissance mondiale : il est dès lors impératif d'assurer un approvisionnement du marché mieux adapté à la conjoncture économique.

En ce qui concerne les pays industriels importateurs de pétrole, il doit être exclu de répéter les erreurs du passé. L'inflation doit rester sous contrôle. La perte de termes d'échange induite par la hausse du prix du pétrole doit conduire à un processus d'adaptation adéquat mené par tous les secteurs économiques. En aucun cas ceux-ci ne peuvent répercuter leurs coûts de la hausse des prix énergétiques sur les finances publiques.

### **Architecture financière internationale**

La hausse des prix pétroliers aura des implications sur les marchés financiers. Ces marchés ont changé depuis les précédents chocs pétroliers, l'intermédiation classique via les établissements de crédits faisant place à un rôle accru des marchés de valeurs mobilières.

Le Fonds et tous les participants aux marchés financiers doivent se considérer comme des partenaires en matière de circulation de l'information, de prévention et de résolution des crises financières.

La hausse des prix pétroliers confrontera plusieurs pays à une forte détérioration de leur balance des paiements. Il importe en premier lieu que le Fonds, via les réseaux de collecte d'informations qu'il gère, puisse rapidement identifier les pays qui rencontrent des problèmes de financement, quantifier ceux-ci et en informer les marchés.

La communication entre le Fonds et les participants des marchés financiers doit être interactive : dans cet esprit la création, sur l'initiative du Directeur Général, du Capital Market Consultative Group, est pleine de promesses.

En ce qui concerne la prévention des crises, l'accroissement de la surveillance devrait être poussé très loin et améliorer le cadre dans lequel les opérateurs prennent des risques et les gèrent. Dans cet esprit, la surveillance exercée, dans le cadre de l'Article IV, pourrait être recentrée sur l'examen de la vulnérabilité des membres aux crises financières. Ceci devrait être particulièrement le cas pour les pays industrialisés où l'Organisation de Coopération et de Développement Economique se charge de l'étude des problèmes structurels. Comme suggéré par la Présidence européenne, la surveillance exercée dans le cadre de l'Article IV pourrait aussi aborder les points de l'intégrité financière, de la lutte contre la corruption et le blanchiment, des sujets auxquels nos populations sont très sensibles.

Finalement, le rôle du secteur privé dans la résolution des crises financières doit aussi être spécifié. Ainsi, l'implication du secteur privé dans le financement des programmes du Fonds doit rester un élément majeur des efforts de renforcement de l'architecture financière internationale et

devrait permettre d'éviter les problèmes d'aléa moral. Les principes de base d'une telle politique mériteraient d'être précisés pour dépasser une approche uniquement au cas par cas.

En outre, il m'apparaît assez nécessaire que le Fonds Monétaire International se voie doté d'un réel pouvoir en matière de mouvements de capitaux de manière à être à même de se prononcer en cas de besoin sur les suspensions unilatérales des paiements dans le cadre de la dette extérieure.

### **Annulation de dettes des pays les plus pauvres**

Les institutions de Bretton Woods ont fait de grands efforts pour mettre effectivement en œuvre le programme de réduction des dettes des pays les plus pauvres. Certains voudraient que plus de pays bénéficient très rapidement des avantages de ce programme. Je pense néanmoins que le plus grand facteur de succès d'un programme tel que celui-là réside dans la participation la plus large possible des représentants et de la population des pays concernés. Sans retarder indûment les décisions, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire doivent donc veiller à ce que les plans de réduction de la pauvreté élaborés par les pays fassent l'objet du consensus le plus large possible.

Il est aussi vital que les réductions de dettes accordées par ce programme aient un impact significatif sur les pays bénéficiaires. Je fais donc appel aux pays contributeurs pour qu'ils remplissent rapidement les engagements qu'ils ont souscrits et que le financement du programme ne soit pas mis en péril.

Il importe aussi que les programmes d'aides de la Banque Mondiale tiennent compte des besoins spécifiques des pays concernés. Dans cette optique, l'initiative de la Banque d'ouvrir une ligne de crédit pour financer la lutte contre le SIDA, un fléau qui cause des dommages économiques et sociaux énormes en Afrique, est prometteuse.

### **Rôle future de nos institutions**

La globalisation des économies et des marchés a incité le Fonds Monétaire à repenser son rôle et son action. D'importants efforts de réflexion et de repositionnement ont déjà été entrepris et nous les saluons. Ainsi l'action du Fonds doit sans doute plus que par le passé se concentrer sur ses tâches centrales qui sont la surveillance macro-économique et des taux de change, ainsi que l'examen de la stabilité des systèmes financiers. Il s'agit uniquement de la recherche des avantages comparatifs de nos institutions. Je n'ai nullement l'intention d'en limiter le rôle. Bien au contraire : elles sont plus que jamais indispensables pour réussir la globalisation mondiale et ceci au bénéfice de tous. Pour cela, il est indispensable que nos institutions fassent preuve d'une réelle culture participative, à l'écoute des marchés financiers et de leurs participants et ouverte aux suggestions de la société civile et plus particulièrement des organisations non-gouvernementales. Le Fonds et la Banque Mondiale doivent rester au centre du système financier international : elles forment, via leur caractère multilatéral, l'enceinte la plus appropriée pour mener à bien la coopération internationale.